



2025
QUELQUES ÉLÉMENTS
D'INFORMATION
SUR LES LOGEMENTS
SOCIAUX DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE THONVILLE

LES ORGANISMES HLM ET VOUS

D'après la dernière enquête* de satisfaction des locataires Hlm en 2024, 80 % d'entre eux sont globalement satisfaits de leur logement.

- **87 % des nouveaux entrants** sont satisfaits
- **75 % des locataires Hlm** sont globalement satisfaits de leur bailleur social.

Les bailleurs sociaux lorrains sont engagés dans une démarche d'amélioration de la qualité de service, formalisée au sein d'une charte d'engagement collective depuis 2012 :

QUALITÉ DE SERVICE

les organismes d'habitat social s'engagent

Nos 6 engagements

1



Accueillir et accompagner le demandeur de logement

- ▼ Informer sur les modalités d'attribution d'un logement social et sur les offres disponibles.
- ▼ Proposer un logement adapté à ses besoins.
- ▼ Favoriser la visite du logement proposé avant la commission d'attribution.
- ▼ Accompagner le demandeur dans sa recherche d'aides au logement.

2



Faciliter l'entrée du locataire dans son nouveau logement

- ▼ Garantir le bon état du logement à la location : propreté, sécurité et fonctionnement des équipements.
- ▼ Donner toutes les informations utiles sur le logement et son environnement.

3



Assurer un accompagnement personnalisé

- ▼ Privilégier une relation de proximité : écoute, disponibilité, présence.
- ▼ Orienter vers les bons interlocuteurs.
- ▼ Apporter une information et une communication fiable, claire et adaptée.
- ▼ Assurer une traçabilité des demandes et des réponses apportées.

4



Maintenir la propreté et contribuer à la qualité du cadre de vie

- ▼ Garantir l'entretien des espaces extérieurs et des parties communes.
- ▼ Contribuer au bien-vivre ensemble.
- ▼ Impliquer les habitants et les partenaires.

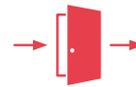
5



Garantir la maintenance des équipements

- ▼ Veiller à la sécurité et au bon fonctionnement par un entretien régulier.
- ▼ Assurer un traitement réactif des demandes d'intervention.

6



Favoriser le parcours résidentiel du locataire

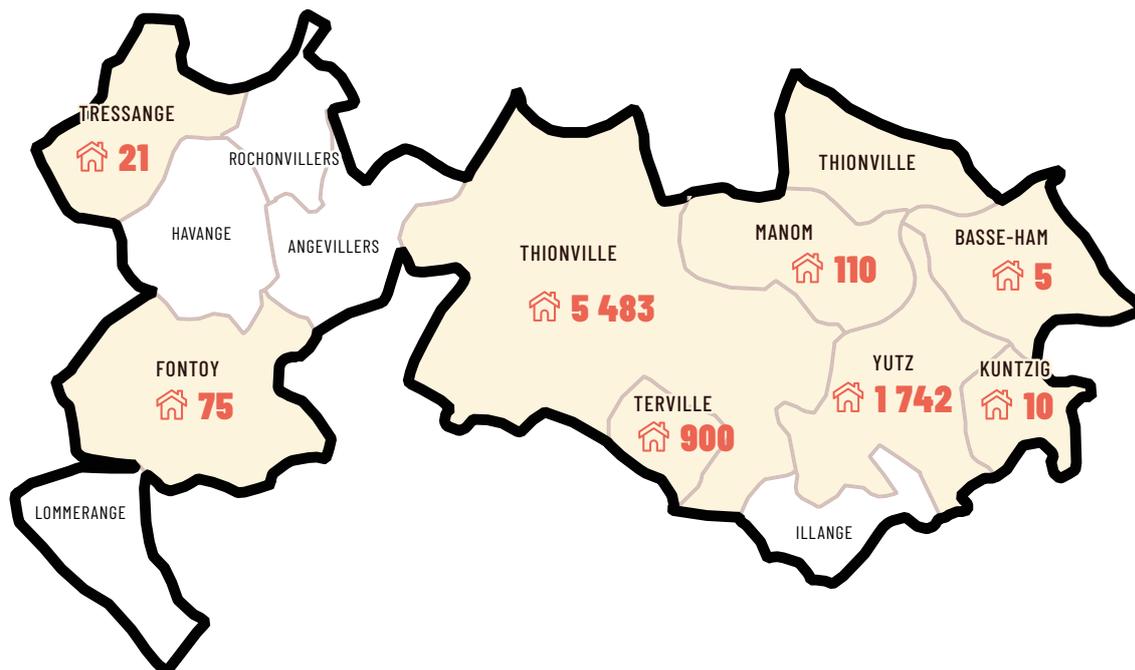
- ▼ Informer sur les programmes neufs, la vente et l'accession sociale.
- ▼ Prendre en compte les besoins liés aux évolutions de la vie.

OÙ SONT SITUÉS LES LOGEMENTS SOCIAUX ?

Nombre de logements locatifs sociaux par commune

Source : RPLS 2024

- Communes avec logement social
- 🏠 Nombre de logements sociaux



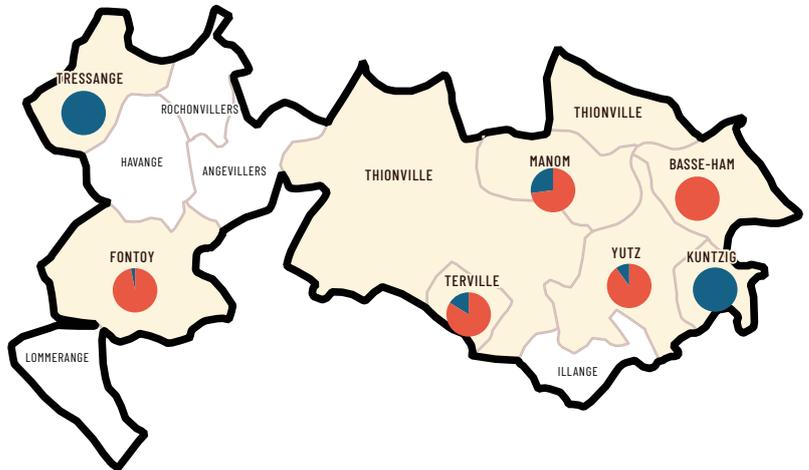
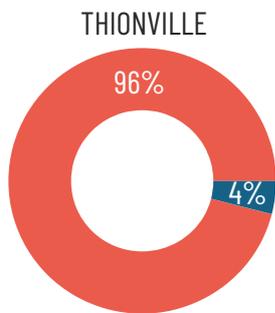
- La Communauté d'Agglomération Portes de Fance Thionville compte **8 346 logements sociaux** dont 93 % sont des logements collectifs et 7 % des logements individuels.
- **Le taux de vacance commerciale** était de 1,8 % au 1^{er} janvier 2024¹.

Les bailleurs sociaux s'engagent dans une démarche d'accèsion à la propriété, en neuf ou par le biais de la vente de patrimoine existant.

Si vous souhaitez accéder à la propriété, vous pouvez prendre contact auprès des bailleurs présents sur les communes de la Communauté d'Agglomération Portes de Fance Thionville pour connaître les offres disponibles et les modalités d'accès.

¹Taux de vacance = logements vacants / logements proposés à la location

LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

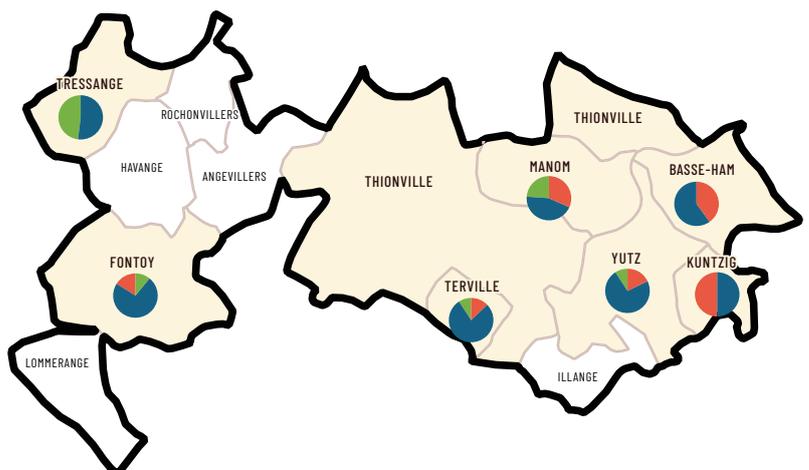
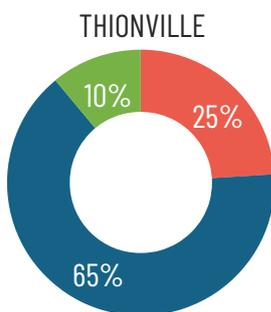


Logements individuels et collectifs

Source : RPLS 2024

- Communes avec logement social
- Pourcentage de logements collectifs
- Pourcentage de logements individuels
- Pourcentage de logements étudiant

TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

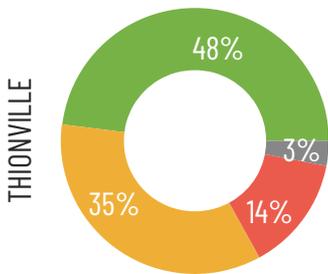


Typologie de logements

Source : RPLS 2024

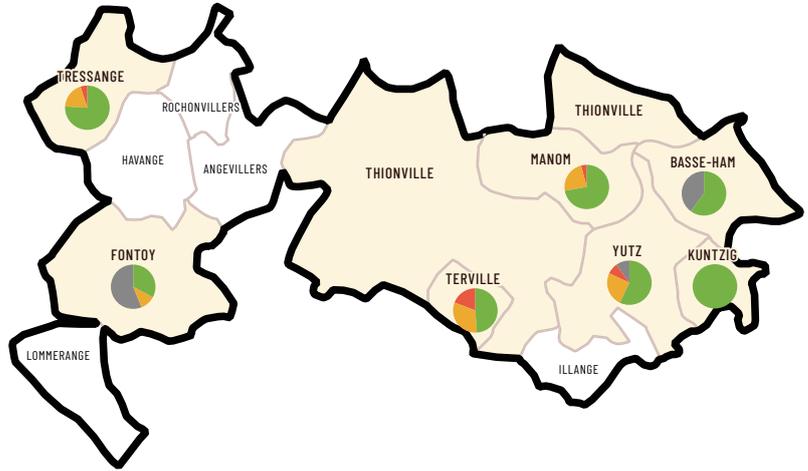
- Communes avec logement social
- Pourcentage de T1 à T2
- Pourcentage de T3 à T4
- Pourcentage de T5 et plus

LE NIVEAU DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC HLM



Performance énergétique
Du moins au plus énergivore

- % A B C
- % D
- % E F G
- % Non-renseigné



DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION

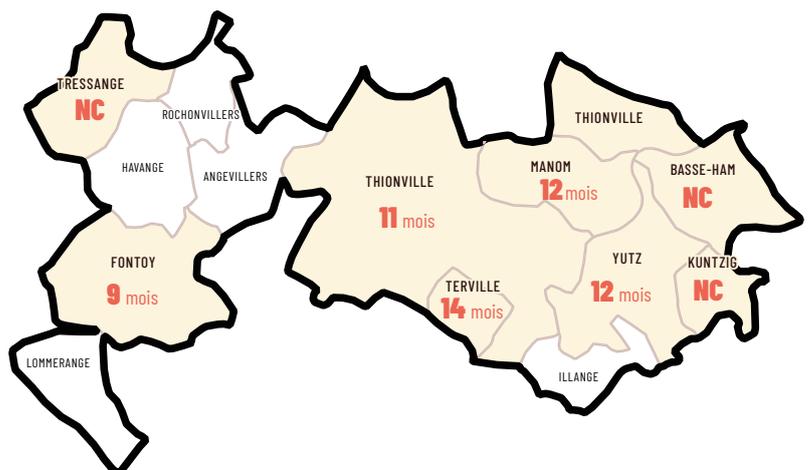
12 mois

Délai moyen d'attribution sur la CA Portes de France Thionville

1 mois Délai d'attribution

NC Non connu

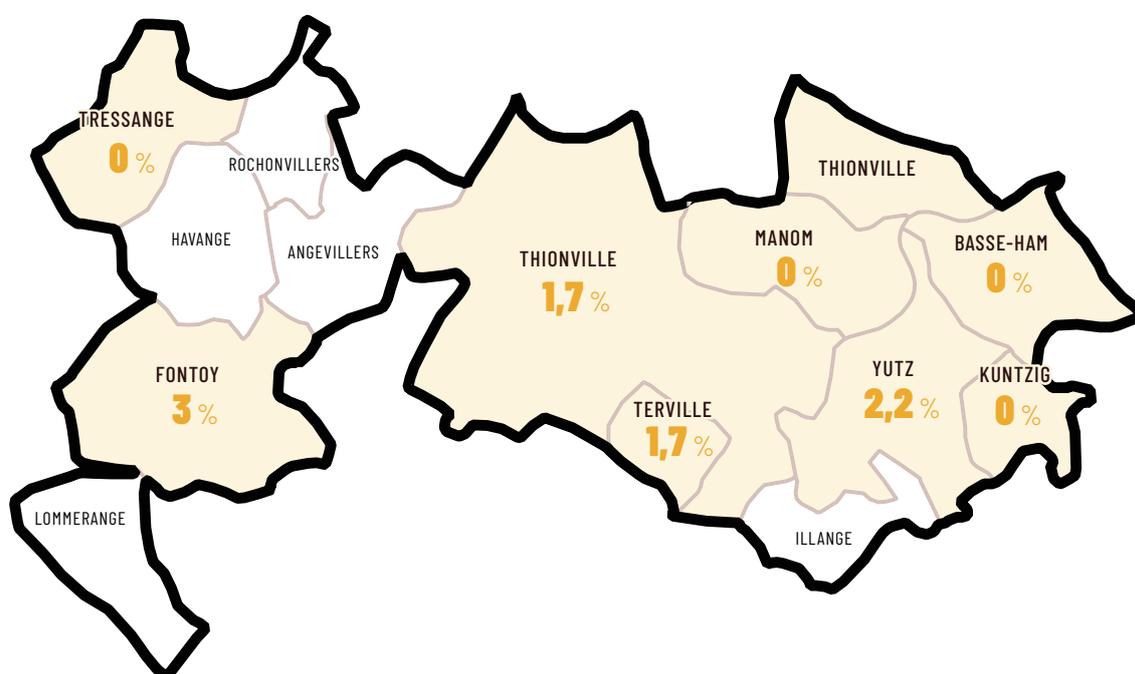
■ Communes avec logement social



9 MOIS

DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION MOYEN D'UN LOGEMENT SOCIAL EN LORRAINE

TAUX DE VACANCE PAR COMMUNE



Taux de vacance

- inférieur à 4%
- de 4 à 10%
- supérieur à 10%

1,8 %

**TAUX DE VACANCE SUR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE
THONVILLE.**



LA COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La cotation consiste à attribuer des points aux dossiers de demande de logement social en fonction de critères établis sur le territoire et définis par l'intercommunalité.

La même grille de points est utilisée pour noter l'ensemble des demandes de logement social sur une même commune souhaitée.

La cotation est une aide à l'instruction des dossiers, mais la Commissions d'Attribution et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) reste souveraine dans ses décisions. Des informations complémentaires sur la réglementation des attributions de logements sociaux sont disponibles dans le livret d'informations générales sur la demande de logement social.

Les critères s'appliquant sur le territoire :

CATÉGORIE	CRITÈRE	POINTS DU CRITÈRE
Conditions du logement actuel	Sur occupation	10
	Sous-occupation	10
	Mutation interne au parc social	15
	Logement non décent	20
	Personne relevant d'un critère de priorité lié à la nature temporaire ou à l'absence de logement (logements foyers, résidences sociales, hôtel, sans abris, habitat de fortune, etc.)	50
	Personne relevant d'un critère de priorité lié à l'état du logement (logement non décent ou suroccupé avec au moins un mineur, logement indigne)	50
Procédure en cours	Personne hébergée par des tiers	30
	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	20
	Personne en procédure d'expulsion sans relogement	50
Situation familiale et professionnelle	Logement bientôt démoli dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain	50
	Parent isolé	15
	Assistant familial ou maternel à son domicile	15
	Jeunes de moins de 30 ans	20
Motifs de la demande	Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée	50
	Logement éloigné du lieu de travail	15
	Divorce ou séparation	30
	Loyer trop élevé	15
	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	40
Public prioritaire	Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	50
	Autres ménages prioritaires au titre de l'article 1.441-1 du CCH définis par le PDALHPD de la Moselle	50
Lien à l'EPCI	DALO (Droit au logement opposable)	100
	Habite la collectivité territoriale	30
Ancienneté de la demande	Travaille dans la collectivité territoriale	20
	12 mois	5
	18 mois	10
	24 mois	15

Si vous avez une demande logement social en cours, la cotation de votre demande est accessible sur votre espace personnel sur le portail grand public

[HTTPS://WWW.DEMANDE-LOGEMENT-SOCIAL.GOUV.FR](https://www.demande-logement-social.gouv.fr)

ou en se rapprochant de l'un des guichets enregistreurs du territoire.



LES DEMANDES ET LES ATTRIBUTIONS DANS LES COMMUNES PROPOSANT UNE OFFRE LOCATIVE SOCIALE



LE DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE EST DE 12 MOIS.



Important : Selon que vous souhaitez un logement individuel ou collectif, le délai d'attente avant d'obtenir un logement peut varier. Ce délai est en effet généralement plus long pour un logement individuel. Il en est de même si vous ciblez très précisément un quartier ou une commune.

Afin d'obtenir un logement dans les meilleurs délais, élargissez vos critères de choix.

Vous pouvez retrouver ces informations sur : WWW.DEMANDE-LOGEMENT-SOCIAL.GOUV.FR



BASSE-HAM

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	1	0	
T2	2	13	0	
T3	1	6	0	
T4	2	1	0	
T5	0	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	5	21	0	



FONTOY

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	6	5	1	11
T2	2	8	0	
T3	21	4	3	10
T4	34	6	2	7
T5	12	2	0	
T6 et plus	0	1	0	
TOTAL GÉNÉRAL	75	26	6	9



KUNTZIG

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	0	0	
T2	0	3	0	
T3	0	0	0	
T4	5	0	0	
T5	5	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	10	3	0	



MANOM

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	5	0	
T2	35	13	2	16
T3	33	12	1	5
T4	16	9	0	
T5	12	2	0	
T6 et plus	14	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	110	41	3	12



TERVILLE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2023	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	1	0	
T1	5	21	0	
T2	111	85	13	13
T3	412	95	21	12
T4	292	62	6	17
T5	71	16	2	31
T6 et plus	9	2	0	
TOTAL GÉNÉRAL	900	282	42	14



THONVILLE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	22	0	
T1	362	404	45	9
T2	1024	850	65	12
T3	2076	773	130	11
T4	1466	582	66	12
T5	495	176	13	16
T6 et plus	60	19	1	33
TOTAL GÉNÉRAL	5483	2826	320	11



TRESSANGE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	0	0	
T2	0	3	0	
T3	4	2	0	
T4	7	0	0	
T5	8	0	0	
T6 et plus	2	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	21	5	0	



YUTZ

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	4	0	
T1	7	59	3	6
T2	312	163	30	12
T3	748	160	37	11
T4	515	101	26	13
T5	156	28	8	20
T6 et plus	4	2	0	
TOTAL GÉNÉRAL	1742	517	104	12



Pour accompagner ce livret sur les caractéristiques du parc social de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, retrouvez des informations générales sur la demande de logement social dans un livret complémentaire.



Guichet d'enregistrement de la demande de logement social sur le territoire :

Liste des guichets à retrouver en page 3 du livret complémentaire ou sur www.demande-logement-social.gouv.fr



Contact et rédaction : ARELOR Hlm

Conception : AVANCE

Directeur de la publication : Anaïs GARBAY, Directrice ARELOR Hlm Association Territoriale des Organismes H.L.M. de Lorraine

28 rue Auguste Prost | BP 50248 | 57006 Metz Cedex 1

Tél. : 03.87.69.01.35 | Fax : 03.87.69.01.37

E-mail : arelor@union-habitat.org

Date de parution : mars 2025